

# **Psychologie - Chaire de recherche du Canada de niveau 2 (Contribution du fonctionnement neurocognitif à la santé cérébrale)**

## **Université d'Ottawa**

**Endroit : Ontario**

**Date d'affichage : 2018-12-19**

**Publiée jusqu'au : 2019-02-18**

La santé cérébrale est grandement influencée par les conséquences néfastes des lésions cérébrales et des dysfonctionnements du cerveau sur le plan fonctionnel, psychologique et social. Les interventions comportementales, cognitives, psychologiques et sociales peuvent aider à atténuer les conséquences d'une agression cérébrale. En faisant appel à un large éventail de stratégies (modèles animaux, biologie cellulaire et moléculaire, génomique, électrophysiologie, comportements et neuroimagerie), cette chaire de recherche étudiera les relations entre les fondements biologiques de la plasticité fonctionnelle du cerveau, du fonctionnement cognitif et de la santé cérébrale. La création de stratégies et d'outils thérapeutiques novateurs repose avant tout sur notre compréhension des manifestations physiques et psychologiques des maladies cérébrales.

Attribuée à l'École de psychologie de la Faculté des sciences sociales, la chaire de recherche viendra solidifier les efforts déployés par l'Université d'Ottawa pour se positionner comme un chef de file international dans le domaine de la santé cérébrale, avec le concours de collègues issus de la Faculté de médecine, de l'Institut de recherche sur le cerveau, de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa et de l'Institut de recherche en santé mentale du Centre de santé mentale Royal Ottawa.

**Description du Programme CRC niveau 2 :** Les chaires de niveau 2, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des chercheurs<sup>1</sup> émergents exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans. Les nouveaux titulaires de chaires niveau 2 recevront également une allocation de recherche annuelle de 20,000 \$ durant leur premier mandat.

---

<sup>1</sup> L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

Les candidats doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée

Justifications acceptables) Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du formulaire de justification de la chaire de niveau 2), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat est toujours considéré comme étant un nouveau chercheur. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un candidat et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC sont aussi admissibles à une aide financière de la Fondation canadienne pour l'innovation pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

**Embauche préférentielle :** L'Université d'Ottawa tient à offrir un milieu de travail qui élimine les inégalités à l'endroit des groupes désignés au Canada : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Ce concours est une embauche préférentielle, donnant ainsi la préférence à un ou plusieurs des groupes désignés. Les candidats de ces groupes qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle doivent remplir le Formulaire d'auto-identification.

**Compétences requises :** Un doctorat en psychologie; un excellent dossier de recherche dans le ou les domaines de la CRC et preuve de collaborations interdisciplinaires; un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs; une habileté à obtenir des fonds de recherche externes; d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en anglais ou en français. Une connaissance active de l'autre langue officielle serait un atout.

**Rang et salaire :** Poste professoral régulier menant à la permanence à l'École de psychologie à la faculté des sciences sociales. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

**Dossier de candidature :**

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitae à jour, (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages); et
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de référence.

**Date limite : 25 février 2019**

Le processus de sélection débutera en février et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche  
Université d'Ottawa  
550, rue Cumberland, pièce 246  
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA  
Rcca-coord@uottawa.ca

*Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-rectorat associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*

*L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.*